Histoire personnelle... et 49^e congrès de la CGT

Cheminot bordelais retraité, syndiqué CGT depuis 1963, je suis entré à la SNCF en 1957, au Centre d'apprentissage du Matériel et Traction de Bordeaux-Bastide. En 1960, j'ai été embauché comme ouvrier. C'est là, dans l'action contre la guerre d'Algérie notamment, que j'ai rencontré la CGT. Aux premières élections qui ont suivi mon retour d'Algérie, j'ai été élu délégué du personnel. En 1971, élu municipal, j'ai été mis en disponibilité conformément au statut (héritage de la grève insurrectionnelle du 10 août 1944) en conservant mes droits à l'avancement en grade à l'ancienneté hors compte (mon éventuelle nomination à un grade supérieur ne pouvant être invoquée pour empêcher la nomination d'un autre salarié). En 1995, à 2 ans de la retraite, j'ai souhaité ne plus être élu et j'ai demandé ma réintégration à la SNCF. C'est alors qu'est apparu le blocage de ma carrière. Mon organisation syndicale, sous la pression de ceux qui voulaient en finir avec le syndicalisme de lutte de classe et le remplacer par un syndicalisme de proposition, ne s'est pas saisie de mes préoccupations. J'ai donc dû accepter la proposition de la SNCF: en contrepartie de ma démission, elle me payait jusqu'à la retraite (ce qui n'était pas le cas en disponibilité) et, pour le calcul de ma retraite, ajoutait un grade de plus que celui auquel je serais parvenu en restant dans l'entreprise jusqu'à mon départ prévu en 1997.

Ne renonçant pas à faire reconnaître mes droits, j'ai cherché à rassembler d'autres retraités victimes de discriminations. L'insuccès de ma démarche m'a conduit à prendre date avec la SNCF sur cette question, par un échange de courrier en 2001. Depuis, si je ne suis toujours pas parvenu à entraîner de discriminés, je dispose de la déclaration que m'a faite l'un d'eux, ancien apprenti, présentant un cursus comparable au mien, qui avec un avancement en grade à la seule ancienneté, est retraité avec 2 grades de plus que moi. Compte tenu du grade qui m'a été ajouté, c'est donc 3 grades qui manquent au calcul de ma retraite.

Pour apporter la preuve que ma demande n'est pas fondée, la SNCF doit présenter un cheminot avec un cursus comparable au mien, et qui, sans avoir été sanctionné, est retraité avec 1 grade de moins que moi, puisqu'il m'en a été ajouté 1.

Voilà les faits. Leurs conséquences vont bien au-delà de ma personne. Elles concernent tous ceux qui ont décidé de ne pas courber l'échine devant le capital.

Aucun de mes camarades de la CGT n'ignore l'efficacité de cette discrimination pour peser contre le syndicalisme. Pourtant, sous le prétexte fallacieux que je devrais donner plus d'un exemple (comme si je demandais à être aligné sur une moyenne et non sur le minimum), le secteur « Droits, libertés et action juridique » de la Fédération CGT des cheminots a rejeté ma demande. Puis, avec le même prétexte, le secteur « Discrimination » de l'UD CGT 33 fait traîner depuis plus d'un an, et n'a pas encore jugé utile de répondre positivement à mes propositions de rencontre. Enfin, mon Syndicat CGT de cheminots retraités de Coutras dont j'ai demandé l'aide, après avoir rejeté ma demande avec le même faux prétexte, s'est contenté de transmettre à l'UD CGT 33, sans donner suite à mes propositions réitérées de rencontre.

Chacun comprendra qu'au-delà de mon histoire personnelle, c'est tout à la fois la vacuité du mot « solidarité » et l'effacement devant l'adversaire de classe qui sont révélés : avec ce type de syndicalisme, la riposte à ceux qui conduisent des salariés au suicide ne dépassera pas le discours pleurnichard. Le capital a de beaux jours devant lui. Et les salariés, de beaux enterrements en perspective... en bons partenaires sociaux...

L'abandon du syndicalisme de lutte de classe au profit du syndicalisme de proposition, puis du syndicalisme rassemblé, coûte cher aux salariés comme aux retraités, et bien sûr, à leurs familles. Serait-ce une raison pour que mon Syndicat n'ait pas encore fixé de date pour débattre du 49^e Congrès ?

18 novembre 2009
Jean-François Autier
(entré apprenti à la SNCF en 1957,
ajusteur mécanicien retraité depuis 1997,
syndiqué CGT depuis 1963,
non-imposable sur le revenu)
Lieu-dit Rousseau
Saint-Michel l'Écluse et Léparon
24490 La Roche-Chalais

Post scriptum:

Parce que j'ai été de ceux qui ont été choqués par la dureté du mot employé par le responsable CGT de Continental (Clairoix) pour parler du secrétaire général de la CGT, pour une réflexion de classe ne cédant pas à l'émotion, j'invite à visionner la vidéo de l'intervention de ce responsable CGT de Conti au forum des « Amis de l'Humanité », lors de la dernière fête de l'Huma:

http://www.frontsyndical-classe.org/article-36112270.html

D'aucuns, d'un air entendu, prétendent que ce responsable CGT de Conti serait membre d'une organisation gauchiste ; ce serait son droit, mais il affirme n'être membre d'aucune organisation politique.

Cette façon de procéder ressemble à celle utilisée par l'adversaire de classe pour chercher à disqualifier les revendications sociales posées par nos camarades guadeloupéens avec le LKP, en prétendant qu'ils étaient indépendantistes. Est-ce pour cette raison qu'aucune des confédérations syndicales de la métropole n'a répondu à leur premier appel à la solidarité ? Ce qui a obligé nos camarades guadeloupéens à créer, en France, la Continuation LKP, afin de permettre l'expression populaire de la solidarité de classe.